



## Vol "réussi" en magasin, puis réparé

Par **Sedeptra**, le **13/01/2011** à **22:19**

Bonjour, rnnpendant que je faisais des courses en pharmacie, une vendeuse a oublié un billet de 100 euros qui est resté sur le comptoir. Quand la pharmacienne est revenue avec ma commande, je me suis servie de ce billet pour régler, et je suis partie sans être repérée. rnAu bout de trois jours, comme je me sentais vraiment minable d'avoir fait ça (je n'avais pas besoin de cet argent), j'ai envoyé une lettre d'excuses à la pharmacie avec un chèque de 115 euros pour compenser le dérangement. Ils ont dû recevoir le courrier aujourd'hui.rnJe suppose qu'ils avaient porté plainte contre X entretemps. Je voudrais savoir ce que je risque au pénal et en dommages-intérêts au civil : la police n'appréciera sans doute pas d'avoir commencé des recherches pour rien, pas plus que la pharmacie d'avoir dû faire une enquête en interne pour savoir d'où venait le manque dans la caisse... rnMon casier est vierge.rnJe voudrais aussi savoir si mon employeur sera prévenu : sachant que je suis fonctionnaire, je risque des sanctions disciplinaires, même si le vol n'a pas de rapport avec mon travail. rnMerci pour vos réponses... et mea culparnrnPS : inutile de me dire en rigolant que je suis idiote de m'être dénoncée, ce qui était crétin, c'était de voler !

Par **corima**, le **13/01/2011** à **22:33**

Si vous aviez l'habitude d'aller dans cette pharmacie, peut être la video surveillance vous avait filmé et ils vous avaient reconnu, vraiment simple suppositionrnJe pense surtout que si elle a oublié le billet de 100 euros sur le comptoir, elle a aussi oublié qu'elle l'avait oublié !rnDonc, m'étonnerait vraiment qu'ils aient prévenu la police. Ils ont du surtout être surpris de recevoir cette lettre et ce cheque, et être rassurés sur le genre humainrnNe vous inquiétez pas, je ne vois vraiment pas ce qui pourrait vous arriver, vous avez volé un billet qui trainait, ils ne s'en étaient même pas rendu compte, sauf le soir au moment des comptes et ils reçoivent le

cheque et les excuses.rnrnQue voulez vous qu'ils fassent contre vous !

Par **Sedeptra**, le **14/01/2011** à **21:26**

Merci pour votre réponse, ça m'a permis de dédramatiser tout ça. On verra bien s'ils ont aussi bon coeur que vous ;-)

Par **Mysterious**, le **16/01/2011** à **17:12**

Bonjour,rnrnrnSi le préjudice est remboursé, soit le procureur estime que les faits sont assez graves et vous fait un rappel à la loi soit il classe sans suite.rnrnAutre option: La pharmacie n'a pas porté plainte et affaire réglée.